

**L'espace numérique de travail, nouvel enjeu de qualité du travail ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le CNED est devenu le premier rectorat numérique. La totalité des corrections est maintenant réalisée par l'intermédiaire d'un ENT. La relation avec les familles est exclusivement réalisée par une messagerie électronique pour des questions pédagogiques, administratives ou de scolarité. Actuellement, plus de la moitié des devoirs est maintenant automatisée. Dans un avenir proche, l'intelligence artificielle va être en mesure de générer des sujets pour chaque élève et non plus pour une classe, dans l'espoir d'éviter la fraude.

Le SNES a toujours déploré ce processus de déshumanisation de l'acte professionnel d'enseigner et comme un moyen de surveiller professionnellement les personnels. Mais, nous devons également prendre conscience que ce processus va être très difficile à arrêter, voire à ralentir. Cependant, d'un autre côté, dans quelles mesures la révolution numérique pourrait être un outil d'amélioration de nos conditions de travail et d'enseignement ? voire permettre une diminution du temps de travail ?

Les copies numérisées améliorent la lecture des copies. Le temps passé à la correction diminue sensiblement. Déjà, avec le logiciel PRONOTE, nous pouvons offrir des devoirs automatisés à nos élèves. Ils ne sont pas forcément des QCM, question problématisée ou commentaire sont possibles.

Les relations parents-professeurs étant généralisées par le moyen de la messagerie numérique, le CNED a mis en place une charte de déontologie. Les réponses sont normées par des formules de politesse et une signature. Chaque message est fermé dès la première réponse afin d'éviter les « rebonds ». Un droit à la déconnexion a été implicitement mis en place, puisque toute réponse doit être réalisée sous 48 heures, week-end non inclus. Chaque personnel est tenu à des réponses spécifiques. Aux professeurs, les questions pédagogiques ; aux professeurs principaux, les questions d'orientation ; aux services scolarité, les questions administratives. Sur les questions pédagogiques, des listes de diffusion entre enseignants d'une même discipline sont créées, où peuvent échanger les personnels sur des questions de correction.

Ce système serait fort utile dans nos établissements quand nos collègues sont « poursuivis » par des mails malveillants des parents (ou des élèves). Il permettrait le contact entre les personnels d'une même classe ou d'une même discipline, pour demander conseil sur telle ou telle question.

La numérisation de notre profession n'est pas une solution réellement humaine mais il peut être temps de s'approprier cet outil (et de le domestiquer) afin qu'il devienne une aide et non plus une charge pour tous les personnels du second degré, en accompagnant les collègues dans cette révolution de l'enseignement.

Frank Boule, militant du s4.